

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/034 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA DENIVELLATION DU GIRATOIRE DE BODICCIONE - COMMUNE D'AJACCIO

---

#### SEANCE DU 24 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-quatre avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BIANCUCCI Jean à M. VANNI Hyacinthe  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. LUCIANI Xavier à Mme SIMONPIETRI Agnès  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme GIOVANNINI Fabienne  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, CASTELLANI Michel, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, LUCCIONI Jean-Baptiste, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, TATTI François.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione - Commune d'Ajaccio - avec Techni Routes Corse pour un montant de 202 275,00 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 avril 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

### **Objet : Prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione - Commune d'Ajaccio**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione - Commune d'Ajaccio.

La Collectivité Territoriale de Corse étudie actuellement l'aménagement de la pénétrante Nord Est d'Ajaccio entre le lieu-dit Caldaniccia et Loretto. A ce titre, les études de trafic ont montré qu'il est opportun de déniveler le giratoire de Bodiccione.

### **I - OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **a) - Lieu d'exécution :**

Le giratoire de Bodiccione (Route Nationale 194/Route Départementale 31).

#### **b) - Consistance des études :**

Les missions d'études sont les suivantes :

- ✓ Phase N° 1 : Etudes préliminaires
- ✓ Phase N° 2 : Avant-projet
- ✓ Phase N° 3 : Etudes de projet
- ✓ Phase N° 4 : Examen de conformité-visa
- ✓ Phase N° 5 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
- ✓ Phase N° 6 : Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
- ✓ Phase N° 7 : Assistance lors des opérations de réception
- ✓ Phase N° 8 : Etudes de trafic
- ✓ Phase N° 9 : Dossier Loi sur l'eau
- ✓ Phase N° 10 : élaboration du dossier de DUP
- ✓ Phase N° 11 : élaboration du DCE

### **II - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION**

#### ***II - 1 - Règlement de la consultation :***

Les offres ont été analysées et classées par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue au regard des critères énoncés ci-dessous. La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application de des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

## ***II - 2 - Critères de jugement des offres :***

Il est recherché l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères pondérés d'attribution sont les suivants, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

1. Valeur technique (pondération : 60) appréciée sur production d'une note méthodologique développant les points suivants : schéma d'organisation (moyens humains et techniques) décrivant la composition de l'équipe, le nombre de jour par intervenant, nombre de réunions) garantissant la tenue des délais, en cohérence avec la décomposition des prix.

2. Prix (pondération : 40)

Les pondérations sont exprimées en pourcentage. La valeur technique des prestations a été jugée au vu du mémoire technique. La méthode retenue pour le calcul de la note technique est : note maximale (sur 20) x valeur de l'offre / valeur meilleur offre. Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif test fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat. La méthode retenue pour le calcul de la note du prix est : note maximale (sur 20) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre.

## **III - COÛT DES ETUDES**

Les estimations ont été faites en valeur **septembre 2013**. L'estimation des prestations a été fixée à **250 000 € HT**.

## **IV - FINANCEMENT DES ETUDES**

Le marché sera financé par les crédits inscrits au budget de la CTC.

## **V - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal de la Corse (journal local habilité), au BOAMP (Journal Officiel Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

La date d'envoi à la publication était le 18 septembre 2013.

La date limite de réception des offres était fixée au 30 octobre 2013 à 16 h.

Les plis ont été ouverts en commission le 7 novembre 2013.

4 candidats ont remis une offre dans les délais. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 février 2014, a décidé de retenir ces 4 candidats et après analyse de leurs offres, il en est ressorti le classement suivant :

<b>Candidat</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Classement</b>
<b>TRC</b>	<b>202 275,00</b>	<b>1</b>
Intervia études	223 100,25	2
Egis France	220 600,00	3
Blasini	307 000,00	4

La Commission d'Appel d'Offres a validé ce classement et décidé d'attribuer le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione à Techni Routes Corse pour un montant de 202 275,00 € HT.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et à exécuter ce marché précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.